

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MALTRAITANCE DES SALARIÉS INTERIMAIRES CHEZ PSA

ÇA SUFFIT ! LA COUPE EST PLEINE !

Les récents débrayages sur le site PSA SOCHAUX du 13, 14 et 20 octobre et du 19 et 20 octobre sur le site PSA de RENNES, d'une centaine de salariés intérimaires, mettent en exergue une maltraitance au travail qui se perpétue et s'accroît.

Les atteintes au droit du travail, le non-respect de l'égalité de traitement entre salariés à statut et salariés intérimaires, les salaires et primes non versés, les pauses rémunérées non respectées, les tenues de travail non nettoyées et non remplacées, les menaces et pressions qui tombent de la part des sociétés d'intérim et du donneur d'ordre, sur celles et ceux qui osent relever la tête, ont fait déborder le vase.

Les salariés intérimaires des sociétés ADECCO, MANPOWER, SYNERGIE, RANDSTAD, CRIT, SAMSIC ne peuvent plus se satisfaire d'une telle situation qui se dégrade et qui se traduit par une fin de non-recevoir allant pour certains jusqu'à la pression, la menace et la fin de mission anticipée bafouant le droit constitutionnel à la grève.

Les salariés intérimaires veulent voir leurs problèmes résolus, ils veulent voir leurs conditions de travail et leurs salaires s'améliorer et non se dégrader.

Les débrayages sur les sites de PSA RENNES et SOCHAUX ne sont que la pointe de l'iceberg du ras-le-bol existant chez les salariés intérimaires.

ADECCO, MANPOWER, CRIT, SYNERGIE, RANDSTAD, SAMSIC, PSA pratiquent depuis des années la stratégie de la «terre brûlée» qui vise à fragiliser toujours plus les droits des salariés en protégeant toujours mieux les profits et les dividendes versés aux actionnaires. Ils pressent le citron, ils jettent la peau et organisent un turn-over sans fin, qui précarise les salariés alors que les possibilités d'embauches sont bien réelles.

Devant ce mépris, la CGT INTÉRIM et ses syndicats d'entreprises ont décidé de faire front avec la CGT PSA et d'agir pour que nos collègues en difficulté ne soient pas isolés et maltraités devant une telle violence sociale. L'intégrité morale et psychique des salariés intérimaires, leurs savoirs, savoir-faire et compétences acquises par les formations et l'expérience ne peuvent plus être foulés au pied.

La CGT INTÉRIM exige l'ouverture immédiate de négociations, le respect des droits des salariés qu'ils soient en intérim, en CDD ou en CDI ! Seule la Sécurité sociale professionnelle portée par la CGT, peut mettre un coup d'arrêt à l'arbitraire patronal et à la précarité !



CGT Intérim

Case 460 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

☎ 01 55 82 89 80 📠 01 55 82 89 79

Courriel : interim@cgt.fr - Site Internet : www.interim.cgt.fr

 facebook.com/cgtinterim

  [@cgtinterim](https://twitter.com/cgtinterim)